



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 02/03/2021

### **Coronavirus Covid-19 à La Réunion : La situation sanitaire se dégrade et le nombre de cas continue à augmenter.**

**Les chiffres des 7 derniers jours confirment une hausse du nombre de cas avec un taux d'incidence hebdomadaire qui reste au-dessus du seuil de 100/100 000 habitants.**

La préfecture et l'Agence Régionale de Santé ont le regret d'annoncer ce mardi 2 mars 2021, le décès intervenu au cours des 7 derniers jours de 7 patients âgés de plus de 50 ans, dont 5 patients en evasan.

Du 20 février au 26 février, **884 cas ont été recensés en 7 jours** soit un taux d'incidence hebdomadaire en augmentation porté à 104/100 000.

Parmi les 709 nouveaux cas comptabilisés du 24 février au 1<sup>er</sup> mars, 680 cas sont investigués :

- 643 cas sont classés autochtones.
- 18 cas sont classés importés.
- 1 cas est classé autochtone secondaire.
- 18 sont classés importés evasan.

29 cas sont en cours d'investigation ou font l'objet d'analyses complémentaires.

Sur les 6 derniers jours, soit du 24 février au 1<sup>er</sup> mars, 739 tests ont été criblés pour identifier une souche de variant. Sur ces 739 tests, on comptabilise 376 cas de variants (343 sud-africains ou brésiliens, 33 britanniques), soit une proportion de 50,8%.

Compte tenu des **11 956** guérisons et des **59** décès depuis le début de la crise sanitaire, **1 110** cas sont encore actifs à ce jour.

**12 931 cas ont été investigués** à cette heure par l'ARS, Santé publique France et l'Assurance Maladie, dont 88 % sont des cas locaux.

Au 1<sup>er</sup> mars 2021, 36 clusters sont actifs. Parmi les clusters actifs, on note :

- 10 clusters de « criticité modérée » se situant à Saint-Denis (2), Saint-Suzanne (1), La Possession (2), Saint-Paul (2), et Saint-Pierre (2) et Le Tampon (1)
- 8 clusters de « criticité élevée » se situant à Saint-Denis (2), Sainte-Marie (1), Saint-Joseph (1), Saint-Paul (1), Saint-Pierre (2), Salazie (1).

Les principaux indicateurs confirment une progression constante de l'épidémie sur le territoire.

Du 20 au 26 février, il est à noter pour les autres indicateurs :

Contact presse  
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77-  
Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)  
Twitter : @Prefet974  
Facebook : @Prefet974

- un taux d'incidence à 129/100 000 chez les 15-24 ans en forte augmentation,
- un taux d'incidence à 142/100 000 chez les 25-34 ans légère hausse,
- un taux d'incidence à 45/100 000 chez les plus de 75 ans en hausse et en-dessous du seuil d'alerte
- un taux de positivité des tests en baisse à 4,2 %, en dessous du seuil de vigilance (5%),
- un nombre de tests en hausse (+13.7%), dont 76,3 % en rapport avec un dépistage ou un diagnostic en dehors de tout contexte de voyage
- un nombre hebdomadaire d'admission en médecine et en réanimation en augmentation
- une proportion de lits occupés en réanimation au titre des patients Covid de 52 %.

### Une réponse graduée pour répondre aux besoins hospitaliers de La Réunion

Le système de santé réunionnais intervient logiquement en appui et en recours vis-à-vis de Mayotte, en toutes circonstances et à fortiori dans un contexte de crise sanitaire aiguë. La force de la vague épidémique, à Mayotte, induit beaucoup d'hospitalisations pour COVID en service de réanimation comme en service de médecine. Toutes les solutions pouvant être mobilisées sur Mayotte ont été mises en œuvre, en grande partie avec le renfort national (y compris de l'armée) pour permettre le doublement, aujourd'hui effectif, des capacités habituelles de réanimation.

En parallèle, l'ARS de La Réunion et les communautés hospitalières du département ont convenu et élaboré conjointement un schéma d'évolution capacitaire de façon à répondre aux besoins d'hospitalisation, pour concilier le mieux possible la réponse aux besoins propres de La Réunion avec ceux de Mayotte. S'agissant tout particulièrement de la réanimation, il a été convenu et mis en œuvre un schéma d'augmentation progressive, mais rapide, des lits. **La capacité initiale de 71 lits** (61 lits au CHU et 8 lits au CHOR) est passée à une **capacité maximale de 122 lits** (108 lits au CHU, 14 lits au CHOR et 5 lits à Sainte-Clotilde) entre février et mars.

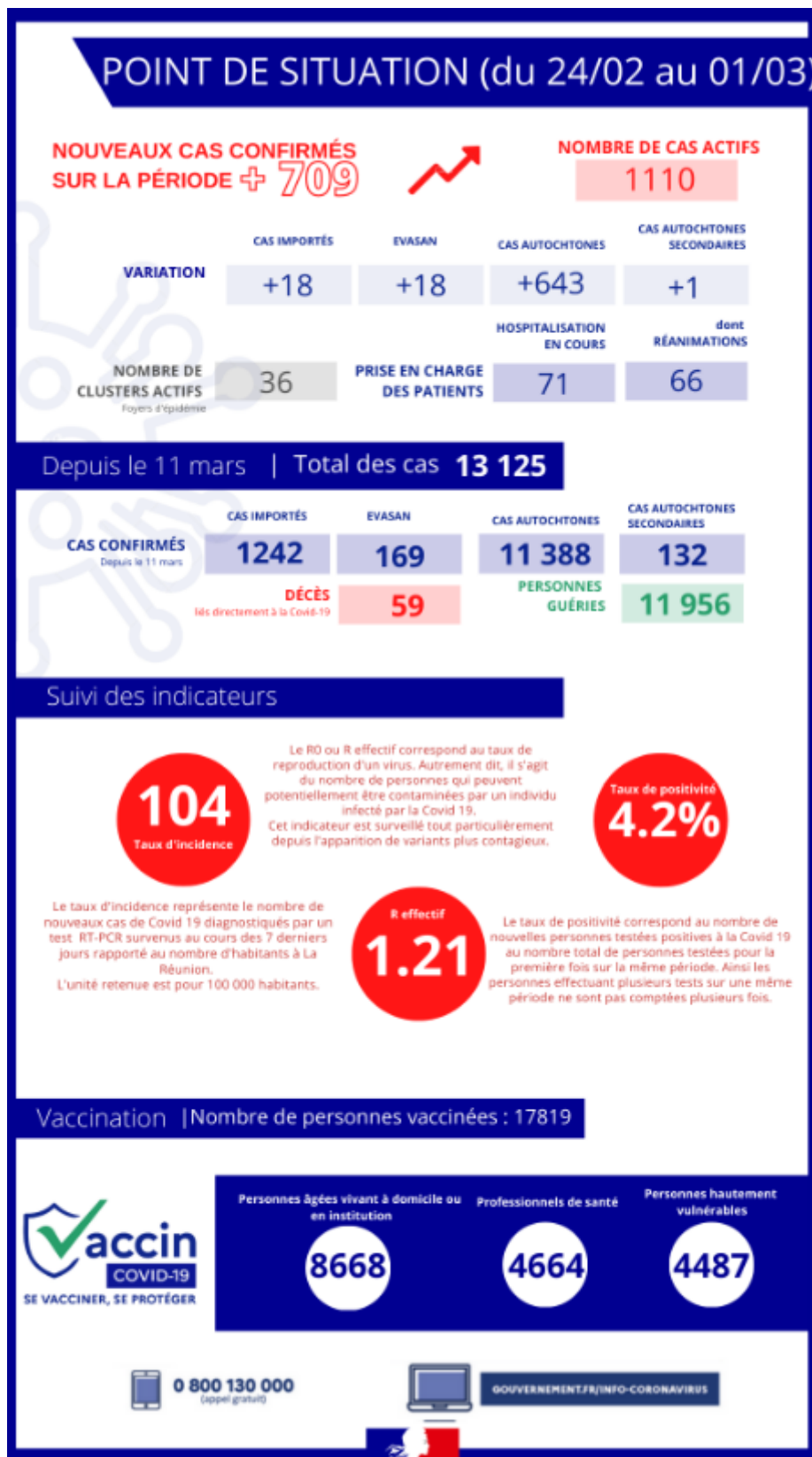
À ce jour, 122 lits sont d'ores et déjà opérationnels, armés en personnels et en équipements dédiés, sur l'île de La Réunion. Cette capacité doit permettre l'accueil d'un maximum de 50 patients de Mayotte, tout en préservant 70 lits pour des patients de La Réunion, qu'ils soient ou non atteints de Covid.

Le renforcement des moyens en personnel, médical comme non médical qualifiés, a été rendu possible par :

- Le redéploiement interne de personnels dûment formés pour la réanimation au sein même des établissements de santé, en contrepartie de la transformation d'unités de surveillance continue et/ou de la fermeture des salles de blocs opératoires.
- Le recrutement externe auprès des personnels qualifiés et disponibles à temps plein sur le département.
- Le renfort humain national en médecins anesthésiste-réanimateurs, comme infirmières spécialisées de réanimation, soit encore 100 % du besoin total de renforts exprimés auprès du ministère de la santé.

Le taux d'occupation des lits en réanimation est compris entre 85 et 90 %. L'occupation du nombre de lit est considérée soutenues mais conforme aux standards attendus et constatés pour ce type d'activité médicale.

Une première opération de transfert portant sur 4 patients, jusqu'à présent pris en charge dans un des services de réanimation de l'île au titre du COVID est en cours de préparation en lien avec le centre de crise sanitaire national et le SAMU de France.



Contact presse  
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77-  
Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)  
Twitter : @Prefet974  
Facebook : @Prefet974